



Procès-Verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2022

Début de séance : 20h30

Présents BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SAUVEPLANE Pierre, SENTY Michel, VERLAGUET Mathieu.

Absents excusés : LAYRAL Emmanuel

Procuration : LAYRAL Emmanuel a donné procuration à FABRE Cédric

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juillet 2022 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Suppression et création de poste – adjoint technique territorial ;
- Travaux de confortement de berges et stabilisation du lit de la rivière l'Annou ;
- Décisions modificatives budgétaires – Budget commune et budgets annexes ;
- Questions diverses ;

Délibérations du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** SAUVEPLANE Pierre a été désigné à 10 voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juillet 2022 :** après lecture par Mme le Maire, le PV est approuvé à 10 voix pour.
- **Compte-rendu des décisions du maire :** aucune décision n'a été prise depuis le 26/07/2022.
- **Suppression et création de poste – adjoint technique territorial :** Madame le maire fait part de la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'adjoint technique territorial en raison de la charge de travail dévolu au poste. Après saisine du comité technique territorial pour supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 16 h et créer un poste d'adjoint technique territorial de 25h, ce dernier ayant rendu un avis favorable, Mme le maire demande aux membres du conseil d'acter cette proposition. Ainsi, à 10 voix pour le tableau des effectifs communaux est mis à jour comme suit à compter du 01/01/2022 :
 - **Filière Administrative :**
Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux,
Grade : rédacteur territorial :
 - ancien effectif : 1 pour 35heures hebdomadaires
 - nouvel effectif : 1 pour 35heures hebdomadaires
 - **Filière Technique :**
Cadre d'emploi : Adjoint technique de 2nde classe,
Grade : Adjoint technique de 2nde classe :
 - ancien effectif : 3 emplois répartis comme suit :
 - o 1 emploi permanent à 28heures hebdomadaires,
 - o 1 emploi permanent à 17h hebdomadaires,
 - o 1 emploi non permanent à 16 heures hebdomadaires ;
 - nouvel effectif : 3 emplois répartis comme suit :
 - o 1 emploi permanent à 28heures hebdomadaires,
 - o 1 emploi permanent à 17h hebdomadaires,
 - o 1 emploi non permanent à 25 heures hebdomadaires ;
 - **Filière Animation :**
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation,
Grade : Adjoint d'animation :
 - ancien effectif : 1 emplois répartis comme suit :
 - o 1 emploi non permanent à 25heures hebdomadaires,
 - o 1 emploi permanent à 25h hebdomadaires,
 - nouvel effectif : 1 emplois répartis comme suit :
 - o 1 emploi non permanent à 25heures hebdomadaires,
 - o 1 emploi permanent à 25h hebdomadaires,



Procès-Verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2022

- **Travaux de confortement de berges et stabilisation du lit de la rivière l'Annou :**

Madame le maire indique que suite à la réunion du 26 septembre dernier relative au cadrage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de confortement de berges et de stabilisation du lit de la rivière l'Annou pour la sécurisation des infrastructures et habitations riveraines à Saint-Paul des Fonts, il a été demandé au conseil municipal de valider l'un des deux scénarii d'intervention proposés par le bureau d'études EGIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 Voix pour de retenir le scénario :1 consistant à des travaux de confortement de berges. Il s'agit de stabiliser le pied des ouvrages de protection de berge présents dans la traversée du village de Saint-Paul des Fonts. Comblent les zones d'affouillement existantes afin d'éviter, à court ou moyen terme l'effondrement des protections de berges ou des enjeux présents en recul. Ces travaux visent la protection ponctuelle des enjeux face aux impacts liés à ce phénomène ;

- **Décisions modificatives budgétaires – Budget commune et budgets annexes :** Au vue de l'exécution budgétaire, aucune décision modificative n'est présentée.

Questions diverses :

- **Nomination d'un correspondant sécurité-incendie :** Monsieur VERLAGUET Mathieu se propose. Il sera désigné par arrêté municipal.
- **Travaux de voirie communale :**
 - **Massergues :** la commune est en attente d'une seconde proposition de devis concernant la question de l'écoulement des eaux de pluie jusqu'à la propriété de Monsieur APOLIT ;
 - **St Jean d'Alcas :** le rebouchage des nids de poules dans le village se fera par un enrobé à froid. Concernant l'artère, dite « le périphérique », il est nécessaire de prévoir des travaux pour reprendre les portions endommagées.
- **Décoration de Noël :** il convient de voir avec l'association La Salmanacoise de prendre, si possible, les mêmes décorations que l'an passé.
- **Projet de classement du Fort en monuments historique :** Monsieur GARAMPON Olivier informe le conseil que le vendredi 14 octobre dernier, il a effectué une visite du Fort avec le personnel de la DRAC Occitanie dans le cadre de ce dossier.

Fin de séance : 22h00

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre